

## HOMMAGE À HENRI MICHEL

### SOMMAIRE

Hommage	01
Budgets	02 - 03
Cœur de village	04 - 05
Environnement	06
Divers	07
Vie pratique	08

Henri Michel nous a quittés. Après avoir lutté courageusement contre la maladie, il a bien mérité de trouver le repos.

Tous ses proches, tous ses amis sont dans la peine car c'était un être extrêmement attachant et d'une grande qualité.

Henri, c'était d'abord un homme discret. Il n'aimait pas l'esbroufe et s'opposait à toutes formes de prétention, d'emphase ou d'arrogance. Il le faisait gentiment, avec humour et, avec ses yeux malicieux qui pétillaient d'intelligence, il savait discrètement faire passer les messages.

Sa gentillesse ne l'empêchait pas d'avoir un caractère bien trempé et, avec son « franc parler », il savait élever la voix quand sa patience avait atteint ses limites et qu'il fallait se faire entendre.

Henri, c'était aussi un homme d'action, dévoué aux autres. Et il avait plus d'une corde à son arc. À l'époque du Père Marc Simian, il fut l'animateur liturgique des messes dominicales. Il était resté

attaché à la paroisse et continuait à participer au conseil paroissial.

Il aimait la musique et particulièrement le chant. Il devint tout naturellement chef de chœur et dirigea nombre de choristes dans notre église de Saint Vincent de Mercuze.

Et puis, c'était un passionné de pêche. Véritable pilier de l'association « la Gaule de la Berche », il en fut le président pendant 16 ans de 1987 à 2003. Acteur essentiel des aménagements des étangs, il va en faire un milieu aquatique dans un cadre paysager remarquable. Après en avoir

quitté la présidence, il restera fidèle à l'association, en devenant trésorier et en continuant à participer à toutes les manifestations où sa bonne humeur communicative et ses talents de cuisinier faisaient merveille.

Henri était également un homme de conviction et d'engagement très attaché à sa commune dont il connaissait bien l'histoire. Cet esprit d'engagement, il va le mettre au service de son village en acceptant de devenir conseiller municipal, de

1989 à 1995, et de consacrer une partie de son temps à la collectivité. Affable et efficace, il a ainsi fait partie de l'équipe d'élus qui, sous la conduite de Michel Bouverot, présidera avec bonheur à la destinée de notre cité.

Personnage haut en couleur, Henri restera dans les mémoires comme un homme généreux, bon vivant, joyeux et ouvert aux problématiques de notre société. Pour toutes ces raisons, nous l'avons mis à l'honneur lors de la présentation des vœux de 2016.

Pour ces mêmes raisons, je tiens, au nom du Conseil Municipal et de la population, à lui exprimer notre gratitude et à lui rendre ici l'hommage qu'il mérite.

Je veux aussi assurer Claude, ses enfants, Françoise, Philippe et Thierry ainsi que tous ses proches, de notre profonde sympathie et de notre amitié.

Au revoir, Henri.

Ton souvenir ne s'effacera pas de nos mémoires.

*Philippe Baudain.*



### Bulletin Municipal

#### Dir. de la publication

Philippe Baudain

#### Comité de rédaction

Nadine Clouzeau,  
Claude Danieli,  
Patrick Lemièrre,  
Jean Aussedat.

#### Impression

Imprimerie IGS à Froges.



# 02) BUDGET

Le budget de la commune (M 14) a été voté le 12 avril dernier.

## BUDGET PRINCIPAL : M 14

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

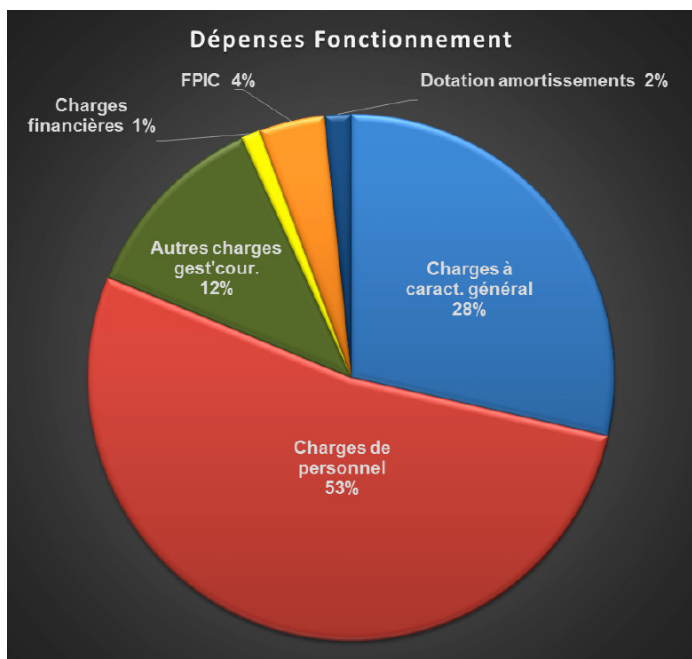
Le compte administratif (CA) se réfère au budget prévisionnel (BP). Il est identique au compte de gestion fourni par le trésorier payeur.

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Prévu (BP)	Réalisé (CA)	Prévu (BP)	Réalisé (CA)
Dépenses	4 891 295	1 221 484,65	4 248 741	516 946,60
Recettes	1 586 925	1 718 553,88	4 082 888	272 870,31
Résultat 2017		497 069,23		-244 076,29
Excédent reporté	3 304 370	3 304 370	165 854	165 853,81
Résultat global		<b>3 801 439,51</b>		<b>-78 222,48</b>
Résultat F+I		<b>3 723 217,03</b>		
RAR		-466 000		
R. Clôture		<b>3 257 217,03</b>		

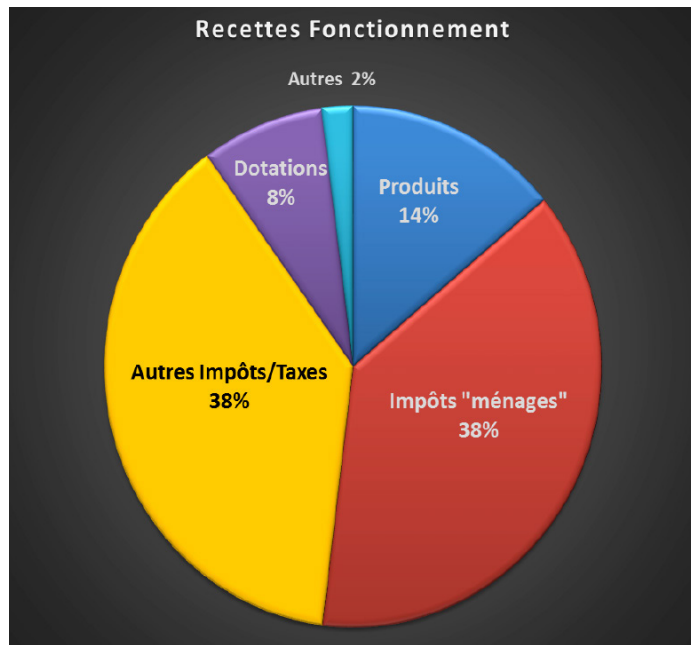
#### Fonctionnement

L'autofinancement 2017 est de 497.069€ et se maintient malgré une nouvelle diminution des dotations. Il s'ajoute à l'excédent reporté de 3.304.370€ pour réaliser un excédent global d'environ 3.800.000€.

Voici la répartition des dépenses et recettes de l'exercice 2017.



Les charges de personnel représentent 53% des dépenses. Elles sont directement liées aux services rendus à la population. Les charges financières sont dérisoires (1%). Le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) est de plus en plus important (4%).



Les impôts ménages participent pour 38% aux recettes, à égalité avec l'ensemble attribution de compensation intercommunale et taxes diverses. Les dotations et participations (11%) subissent une nouvelle diminution (8% au lieu de 11% l'an dernier).

#### Investissement

De nombreuses opérations inscrites et financièrement couvertes pour l'avenir n'ayant pas été engagées, les dépenses sont nettement inférieures aux annonces. En recettes, le décalage de versement de certaines subventions et l'absence de recours à l'emprunt, conduisent à un résultat déficitaire 2017 de 244.076€ en partie compensé par l'excédent de 165.853€ de l'année précédente. Au final, le déficit est ramené à 78.222€.

Les 517.000€ de dépenses concernent principalement les programmes d'enfouissement ER-Télécoms du quartier Monde-Vieux et de la rue du Verger, la réalisation de voiries (chemin de Grande Terre, rue de l'Haussapied, rue de la Fuma), le parking du camping, l'éclairage public des Hortensias et l'escalier métallique reliant la Salle des Fêtes à la «Synapse» (ex-bâtiment du VVF).

Le cumul des excédents de fonctionnement et du déficit d'investissement conduit à un résultat global de 3.723.217€. Si l'on prend en considération les restes à réaliser (travaux engagés, mais non payés) pour 466.000€, le résultat de clôture 2017 représente un excédent de 3.257.217€.

#### IMPÔTS LOCAUX

Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, **les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas.**

Ceci concerne la part communale de la fiscalité des ménages mais ne prend pas en compte l'augmentation des bases (environ 1%) décidée par les services fiscaux et indépendante des décisions du Conseil Municipal

## BUDGET PRIMITIF 2018

Ce budget prévisionnel se réfère aux anticipations de dépenses et recettes. La prise de compétence par la Communauté de Communes conduit à intégrer, les résultats du budget de l'eau (cf. plus loin).

2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 132 082	5 294 300
Recettes	1 874 865	5 457 119
Excédent	3 257 217	-162 819

### Fonctionnement

Les prévisions de dépenses se superposent à celles du BP 2017 (stabilité de l'autofinancement et possibilités offertes par le report d'excédents). Ces dépenses prennent en compte les diminutions

de dotations, les augmentations de participations, les nouvelles normes, les transferts de charges, reversements aux syndicats... Nous n'économiserons pas sur l'arrêt des TAP afin de préserver une qualité du service périscolaire.

### Investissement

La section s'équilibre grâce aux recettes classiques (excédents, virement de section de fonctionnement, subventions, dotations) auxquelles s'ajoutera, quand cela s'avèrera nécessaire, un emprunt de 900.000€. Cet emprunt couvrira intégralement le coût du nouveau bâtiment Enfance-Jeunesse, une des 3 composantes du projet «Cœur de Village» qui vient de commencer et qui sera la grande opération des 2 ans à venir (voir page 4 et 5).

En dépenses, 4.786.000€ sont dévolus aux travaux d'aménagements ou opérations, le remboursement du capital de la dette n'étant que de 65.000€. Les dépenses inscrites s'étaleront sur les prochaines années.

## BUDGET DE L'EAU : M 49

Comme prévu, hélas, la compétence eau-assainissement a été transférée à la Communauté de Communes le 1er janvier. Le seul budget présenté par la commune est donc le compte administratif qui a été voté le 8 mars 2018 avec le compte de gestion du Trésor public. Les budgets à venir seront votés par le Grésivaudan.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Prévu (BP)	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	226 300	226 383,11	646 914	382 797,55
Recettes	208 300	254 351,96	608 984	260 269,45
Résultat 2017		27 968,85		-122 528,10
AF (D)	217 914			
Excédent/Déf	235 914	235 914,48	37 930	37 930,72
Résultat		263 883,33		-84 597,38
Résultat F+I		179 285,95		
RAR		-164 000		
R. Clôture		15 285,95		

Les dépenses de fonctionnement correspondent exactement aux prévisions alors que les recettes sont excédentaires. Le résultat 2017 (27.968€) s'ajoute à l'excédent reporté de 235.914,48€ pour réaliser un excédent global de 263.883,33€. Les dépenses comme les recettes d'investissement sont inférieures aux prévisions du fait de l'annulation d'un programme prévu mais techniquement lié à une opération d'ensemble retardée. Une part des recettes est liée à un emprunt de 120.000€ pour aider à financer les futurs travaux de réseaux du projet «Cœur de village» qui ne seront pas ainsi im-

putés au budget de la commune. Le déficit reporté de 122.228€ atténué par l'excédent de 37.930€ conduit à un résultat déficitaire de 84.597€. L'excédent de fonctionnement couvre largement le déficit de fonctionnement pour conduire à un excédent global de 179.285€ ;

Après prise en compte des restes à réaliser (164.000€), le résultat de clôture 2017 s'élève à 15.285€.

La commune a donc joué le jeu en rendant à la Communauté de Communes un réseau d'eau-assainissement séparatif exemplaire (le dernier grand programme d'assainissement Haussipied-Bas de la Fuma a été fait cette année) et un budget à l'équilibre, ni déficitaire, ni trop excédentaire. **Le tout, sans augmentation de l'eau pour la 9ème année consécutive.**

### Un transfert qui va «à vau l'eau»...

Mais il nous semble important de prévenir nos concitoyens des nuages qui s'annoncent pour les années à venir. Ce que nous redoutions déjà depuis quelques temps se confirme, jour après jour. C'est la Communauté de Communes qui gère désormais les finances et décide de la politique des aménagements, ce qui n'est pas sans inquiéter quand on connaît le côté prodigue des «usines à gaz». Par contre, sur le terrain, elle est aujourd'hui incapable de gérer les problématiques connues des seuls élus locaux. Une convention de gestion provisoire «des services pour l'exploitation du réseau d'eau potable, et de l'assainissement» s'est donc imposée à la commune. La Communauté de Communes a envoyé cette année la facturation du rôle des eaux. Comme expliqué dans le bulletin précédent, seules les parts fixes de l'eau et de l'assainissement devaient augmenter. Puis, le phénomène de «lissage» des prix nous étant défavorable, la part variable augmentera à partir de 2020. Dans quelles proportions ?

*Philippe Baudain.*



# 04) PROJET «CŒUR DE VILLAGE»

## LE CONTEXTE DU PROJET

L'idée de créer des lieux de rencontre et de convivialité n'est pas nouvelle. Elle a permis, années après années, de mettre en place les conditions favorables à l'enrichissement du lien social. Certains se souviennent peut-être des années 2000, période où les élus avaient décidé de faire revivre un centre village autour de sa mairie et de son café.

Pour ce faire, nous avons ouvert une circulation pour désenclaver la mairie (la partie arrière était alors un cul de sac), créé un parking, rapatrié l'épicerie (alors rue Aimé Paquet) et installé au rez-de-chaussée de la mairie la MJC (alors logée à la salle des fêtes) ainsi que la bibliothèque (alors logée dans un préfabriqué). La construction d'une halte-garderie couplée à un local de jeunes venait compléter le dispositif, concrétisant ainsi la politique Enfance-Jeunesse engagée en 1995.

En regroupant ces activités, l'objectif était de créer une animation sur la place. L'idée a fait son chemin au point d'être, encore aujourd'hui, une évidence. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir l'émotion récente créée par les fermetures (provisoires) du café et de l'épicerie.

En 2014, nouveau tournant décisionnel pour la place du village. D'abord avec l'agrandissement et la rénovation complète de l'épicerie visant à la rendre plus accueillante et fonctionnelle. Ensuite, avec l'annonce de l'opération «Cœur de village» faite à l'occasion des dernières élections municipales.



## POURQUOI UN PROJET CŒUR DE VILLAGE ?

Le principe du regroupement d'activités dans le centre-bourg étant acquis, il convenait de l'améliorer et de l'adapter aux situations nouvelles. Quatre thèmes de progrès ont été retenus.

### 1) Renforcer la politique enfance jeunesse.

Le soutien de la commune à l'enfance et à la jeunesse n'est plus à démontrer. Mais les structures qui donnaient autrefois satisfaction deviennent trop petites et ne correspondent plus aux besoins de la vie moderne. Les parents qui travaillent souhaitent faire garder leurs enfants de manière plus régulière. D'autres aimeraient une ouverture aux 3-6 ans pendant les périodes de vacances. C'est pour répondre à ces demandes variées qu'il a été proposé de construire un nouveau bâtiment capable de répondre à ces exigences.

### 2) Répondre aux critères d'accessibilité de la mairie.

C'est une exigence citoyenne et une obligation légale que nous n'avions pas encore pu régulariser. Ce sera chose faite grâce à une rénovation de la mairie permettant l'ouverture du rez-de-chaussée au public.

### 3) Ouvrir une bibliothèque digne de ce nom.

S'il est un sujet qu'il ne faut pas négliger, c'est bien celui de la culture. Compte-tenu du déploiement exemplaire des bibliothèques du Grésivaudan et du succès de celle de Saint-Vincent, il n'était pas question d'être en reste et de négliger ce sujet.

### 4) Aménager une place agréable et festive.

Enfin il nous est apparu comme une évidence que l'attractivité de la place dépendait de sa capacité à accueillir les habitants dans un cadre agréable et apaisé, capable de recevoir des événements festifs. Il a donc été décidé de refaire, en ce sens, les aménagements extérieurs situés autour de la mairie.

## LES ÉTAPES DU PROJET

Il est classique de dire qu'entre l'idée d'un projet et sa réalisation, il s'écoule 4 à 5 ans. Ce délai est tout à fait réaliste si l'on considère les différentes étapes à franchir. Tout d'abord, il fallait réunir les surfaces nécessaires et disposer du grand terrain situé en arrière de la mairie. Il avait heureusement été inscrit en zone réservée au P.O.S. et a pu être racheté lorsque le propriétaire a décidé de le vendre. Une autre parcelle située au contact de l'actuel accueil de loisirs, plus petite mais toute aussi importante pour la future circulation, est en cours de rachat. Un diagnostic pré-opérationnel a été réalisé afin de se faire une idée précise des tenants et aboutissants techniques et financiers du projet dans sa globalité.

Enfin, il fallait trouver un opérateur par une procédure d'appel d'offres. C'est le cabinet d'architectes «Atelier 17C» qui a été retenu en collaboration avec «Square-Paysages» pour les aménagements extérieurs.

## LE PROJET PROPREMENT DIT

### 1) Un nouveau bâtiment enfance-jeunesse.

Il va permettre aux équipes de travailler dans de meilleures conditions et aux enfants de profiter d'espaces plus grands. En outre, cette nouvelle construction aura la possibilité de s'adapter aux exigences des nouveaux modes de vie.

Au rez-de-chaussée, l'actuelle halte-garderie pourra évoluer, à terme, vers un multi-accueil de 14 places selon le souhait des couples qui travaillent. En dehors des périodes scolaires, ces locaux pourront être utilisés pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans.

À l'étage, l'accueil de loisirs destiné aux plus grands sera partagé en 2 secteurs : une partie couverte intégrant les locaux classiques et une partie découverte réalisant un vaste préau, à l'abri des intempéries. Un accès direct communiquera avec le vaste terrain qui sera progressivement aménagé. Enfin, ces locaux pourront être mis à disposition du relais d'assistantes maternelles (RAM), quand nécessaire, lors des périodes scolaires.

### 2) Une mairie accessible à tous.

Accueillir nos concitoyens au premier étage de la mairie n'était pas ce qu'il y avait de plus pratique et surtout pénalisait les personnes porteuses d'un handicap. Il fallait donc y remédier. L'accueil se fera désormais au rez-de-chaussée, dans la salle qui sert actuellement de bibliothèque. On y accédera par un hall percé sur la façade ouest de la mairie. Ce hall d'accueil permettra, en outre, de desservir la salle de mariage et le local de la MJC rénovée à l'occasion de ces travaux. Un nouvel escalier permettra d'accéder à l'étage où seront maintenus les bureaux.

### 3) Une bibliothèque moderne.

Les locaux actuels n'étaient plus à la hauteur de l'offre du réseau des bibliothèques de la vallée du Grésivaudan. Il semblait donc judicieux, culturellement parlant, de donner à notre bibliothèque toute la place qu'elle mérite. Et ce d'autant qu'elle participe activement aux activités qui concernent tous les âges de la jeunesse. Elle s'installera donc dans les locaux rénovés de l'actuel bloc «garderie-accueil de loisirs».



### 4) Un lieu de vie accueillant.

L'occasion était belle de profiter des transformations précédentes pour créer les conditions d'un lieu convivial et attractif favorisant rencontres et manifestations. Il est donc proposé d'organiser la place «côté Ouest» en secteur piétonnier (accessible aux voitures) doublé d'un parc paysagé arboré. Face à la mairie, un espace vert sera aménagé sous forme de gradins enherbés.

La place «côté Est» sera restructurée en harmonie avec le chemin piétonnier en cours de réalisation. Elle sera agrémentée d'un quai bus réglementaire financé par le Conseil Départemental.

L'intégration des poubelles ou autres éléments disgracieux est prévue, tout comme une surface-terrasse au contact de l'épicerie, lui permettant de disposer de quelques tables de dégustation. Enfin, la rénovation des façades de la mairie viendra compléter l'esthétique de la place.

## L'AGENDA

Les études sont en cours et bien avancées. Quelques points pratiques restent à valider avant le dépôt, imminent, du permis de construire.

À partir de là, nous entrerons dans une période d'attente due aux délais incompressibles de l'instruction du permis et d'autres procédures réglementaires.

Les réseaux et terrassements sont envisagés vers la fin octobre. Les travaux portant sur les bâtiments ou sur les aménagements extérieurs devraient commencer fin janvier.

Deux déménagements sont prévus pendant le chantier : celui de la bibliothèque qui sera transférée dans les locaux de l'ancienne cantine et celui de la MJC dont la destination reste à préciser.

Vous serez, bien entendu, informés du déroulement des opérations tant à travers les bulletins d'information qu'au cours d'une réunion publique de présentation qui ne manquera pas de vous être proposée.



# 06) ENVIRONNEMENT

## JOURNÉE ENVIRONNEMENT

Il faisait beau en ce 7 avril pour la traditionnelle journée de nettoyage de printemps. Une vingtaine de Rutissons s'étaient déplacés pour débarrasser certains secteurs de pollutions variées et d'objets divers... parfois surprenants. Malgré cela, force est de constater que notre commune est relativement préservée et que les dépôts sauvages restent limités. Selon un rituel bien classique, un repas convivial en plein air a clôturé cette demi-journée qui a su joindre l'utile à l'agréable.



## PLANTATIONS EN LIMITE DES VOIES PUBLIQUES

C'est le devoir de chaque citoyen d'élaguer à l'aplomb de la limite de la voie publique les branches et racines des haies qui débordent sur le domaine public. La hauteur ne doit pas dépasser 2 m sur les parties droites de la voirie, voire plus bas s'il y a un problème de visibilité (carrefour, virage).



Cela pour assurer la sécurité et la commodité de circulation pour les transports scolaires ou autocars, le ramassage des ordures ménagères, l'accès aux véhicules de pompiers, le déneigement, la visibilité des panneaux routiers... En faisant cela, vous améliorerez l'intervention des services publics qui, au quotidien, travaillent pour nous. Facilitons aussi leur travail. Merci.

## DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la connaissance

de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Procédure simplifiée de déclaration en ligne : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Service assistance aux déclarants : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) : 01 49 55 82 22

À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches.

**Gérard Burdet**

## DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ



Le jeudi 3 mai dernier, à 16h l'Adjudant-chef Sébastien Le Strat (responsable Goncelin) et l'Adjudant-chef Pilot (futur responsable d'Allevard) ont assuré en mairie de Saint Vincent de Mercuze une réunion d'information sur le thème : « Devenir acteur de sa sécurité ».

Les sujets abordés ont été nombreux et variés : la sécurité au quotidien (sécurité routière, prévention de la délinquance, accidents domestiques, incendies), les situations d'urgence (alerte en cas de crise, conduite à tenir, gestes qui sauvent), l'engagement citoyen (recrutement, volontariat, garde nationale...), les cybers-menaces...

Un après-midi bien rempli qui a passionné un public venu nombreux.

**Gérard Burdet**

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Cet été, pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte les mercredis de 16 à 18h et samedis de 10 à 12h. Il est possible d'emprunter 10 livres et 2 DVD par carte pour une durée de 6 semaines.

Fermeture annuelle du 1ER au 17 août.

Réouverture samedi 18 août, dans le local de l'ancienne cantine scolaire rue Aimé Paquet.

À noter : mercredi 17 octobre, atelier créatif « Les animaux marins », pour les 6-11 ans, sur inscription dans les bibliothèques de Sainte-Marie-d'Alloix (9h-12h) ou de Saint-Vincent-de-Mercuze (14h-17h).

Rendez-vous sur le site : <https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr/>, rubrique « Actualités ».

**Claude Danieli**

## UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE



Depuis quelques années, l'utilité d'une signalisation plus précise se faisait sentir. Non seulement pour flécher les services ou installations municipales mais aussi pour répondre à la demande d'indications concernant des commerces, associations ou professions libérales.

Après concertation, le choix s'est porté, à l'instar de la commune de Barraux, sur l'entreprise « Picbois ». Le modèle choisi sous forme de lattes permettra d'ajouter, à la demande, de nouveaux fléchages si besoin était.

**Gérard Burdet**





## ÉTAT CIVIL de décembre 2017 au 30 juin 2018

### NAISSANCES

**HENAL Daniel**, le 14 décembre 2017  
**MARTIN MIRABÉ Thaïs**, le 14 décembre 2017  
**PLANTE Maëlys**, le 1er janvier 2018  
**VIGNOLLET Ulysse**, le 1er janvier 2018  
**FÈVRE Lucas**, le 4 janvier 2018  
**BOUNOUA Nahel**, le 6 janvier 2018  
**FOURNIER Mathéo**, le 6 janvier 2018  
**JACQUEMONT Loïc**, le 27 janvier 2018  
**CREN Tom**, le 31 janvier 2018  
**MOUROZ Sacha**, le 2 avril 2018  
**VANHOEVE Alexia**, le 1er mai 2018  
**WOIRLIER Sarah**, le 1er mai 2018  
**GUILBOT Côme**, le 9 mai 2018  
**NIGAUD Titouane**, le 6 juin 2018  
**MULLER Lucas**, le 13 juin 2018

### MARIAGES

**FARGEAS Bernard et BANDET Nicole**, le 3 mars 2018  
**BERTRAND Christophe et LEGEARD-DECROUX Caroline**, le 19 mai 2018  
**BOUCHARD Luc-Olivier et CANNIE Anne-Charlotte**, le 26 mai 2018  
**JANON Bertrand et BERARD Sandrine**, le 16 juin 2018

### DÉCÈS

**FONTRIER Georges**, le 31 décembre 2017  
**MATHIEU Michel**, le 31 janvier 2018  
**PFRIMMER Alice**, épouse LE COUSTOMER, le 2 février 2018  
**BORRUSO Ezio**, le 2 mars 2018  
**VERDIER Vincent**, le 13 mars 2018  
**PÉRONNARD René**, le 27 mars 2018  
**HLBOCKY Gisèle**, épouse BAI, le 6 avril 2018  
**MICHEL Henri**, le 19 mai 2018



### UN NOUVEAU VISAGE À LA MAIRIE

Virginie Rijan est la nouvelle secrétaire qui assurera désormais l'accueil des habitants à la mairie. Elle remplace Edith Tomassini qui, après des années de bons et loyaux services, a fait valoir ses droits à la retraite. Bonne retraite Edith ! Bienvenue Virginie !

### RÉOUVERTURE DE L'ÉPICERIE

Nous savons depuis longtemps que les petits commerces participent à l'animation d'un village. C'est pour cette raison qu'une rénovation importante de l'épicerie de Saint-Vincent avait été entreprise en 2014. Depuis quelques temps cependant, elle rencontrait des difficultés et son ancien gérant, David, avait décidé d'en céder le fonds de commerce.

Xavier Mouzon a décidé de relever le défi et a permis, le 22 juin, la réouverture de cette activité de proximité qu'il reprend sous la bannière de «Vival» (Casino). Nous savons qu'il aura à cœur d'en faire un lieu de rencontre convivial au service des habitants.

Nous souhaitons la bienvenue à Xavier et recommandons à chacun de lui rendre visite pour découvrir ses produits et participer ainsi à la vie de notre communauté.

Car c'est bien de vous que dépend la réussite de l'épicerie.

### N'ÉLEVONS PAS LES MOUSTIQUES (RAPPEL)



La saison de vie du moustique s'étend de mai à septembre. Avec une météo pluvieuse et une période de chaleur, tout est réuni pour son éclosion.

Il est recommandé d'éliminer toutes les eaux stagnantes de nos jardins,

gestes faciles et très efficaces. Videz les coupelles des pots de fleurs, rangez les brouettes sous abri, videz vos arrosoirs, videz l'eau de vos vieux pneus, ou mettez-les sous abri.

